SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Chanaz
Canal de Savière

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Sites Patrimonial Remarquable S.P.R

Modification N°1

Commune de Chanaz - Carte du Patrimoine

Version	Date	Commentaire	Etat document
1	21 Juin 2022		Approuvé
2		Modification n°1 - enquête publique	
3			
4			
5			

Référence : SPR-Chanaz-M1		**Réalisation :** Grand Lac - Jui 2025 / **Sources :** Commune de Chanaz, DGFIP, BD TOPO® IGN, Atlas des patrimoines/ Michèle Prax, Sites & Paysages
Echelle : 1/1000	RGF93 / Lambert 93	

S1

S2

S3

0 50 100 m

Patrimoine bâti à conserver
- Bâtiment remarquable
- Bâtiment intéressant
- Bâtiment d'accompagnement
- Petit patrimoine

Patrimoine paysager à préserver et mettre en valeur

Patrimoine paysager naturel et végétal
- Point d'eau ponctuel à préserver et à mettre en valeur
- Présence de l'eau à préserver et à mettre en valeur
- Présence de l'eau à préserver et à mettre en valeur
- Arbre isolé d'intérêt à conserver
- Haie d'intérêt à conserver
- Espace ouvert naturel ou cultivé à préserver
- Jardin à conserver
- Jardin historique à protéger
- Affleurement rocheux à maintenir lisible
- Espace boisé constitutif de l'écrin paysager du village à préserver

Perceptions visuelles
- Point d'appel visuel remarquable : préservation et valorisation des vues vers celui-ci
- Ouverture visuelle à préserver et à mettre en valeur
- Vue vers l'église à préserver et à mettre en valeur
- Vues axiales à préserver et à mettre en valeur

Espaces publics
- Espace public du centre médiéval à protéger et à mettre en valeur (ou maintenir la mise en valeur)
- Espace public à valoriser (ou maintenir la mise en valeur)

- Monument historique ISMH
- Périmètre de protection de 500m autour du monument historique
- Courbe de niveau (tous les 10m)
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger
- Périmètre SPR

Périmètre secteur SPR
- S1 - Écrin paysager
- S2 - Bâti ancien
- S3 - Urbanisation récente
- Orientation particulière

Patrimoine bâti à conserver
- Bâtiment remarquable
- Bâtiment intéressant
- Bâtiment d'accompagnement
- Petit patrimoine

Patrimoine paysager à préserver et mettre en valeur

Patrimoine paysager naturel et végétal
- Point d'eau ponctuel à préserver et à mettre en valeur
- Présence de l'eau à préserver et à mettre en valeur
- Présence de l'eau à préserver et à mettre en valeur
- Arbre isolé d'intérêt à conserver
- Haie d'intérêt à conserver
- Espace ouvert naturel ou cultivé à préserver
- Jardin à conserver
- Jardin historique à protéger

Affleurement rocheux à maintenir lisible

Espace boisé constitutif de l'écrin paysager du village à préserver

Perceptions visuelles
- Point d'appel visuel remarquable : préservation et valorisation des vues vers celui-ci
- Ouverture visuelle à préserver et à mettre en valeur
- Vue vers l'église à préserver et à mettre en valeur
- Vues axiales à préserver et à mettre en valeur

Espaces publics
- Espace public du centre médiéval à protéger et à mettre en valeur (ou maintenir la mise en valeur)
- Espace public à valoriser (ou maintenir la mise en valeur)

Monument historique ISMH

Périmètre de protection de 500m autour du monument historique

Courbe de niveau (tous les 10m)

Parcelles

Bâti dur

Bâti léger

Périmètre SPR

Périmètre secteur SPR
- S1 - Écrin paysager
- S2 - Bâti ancien
- S3 - Urbanisation récente
- Orientation particulière

S1

S2

S3

S2

0 100 200 m

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Chanaz Canal de Savière

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Sites Patrimonial Remarquable S.P.R

Modification N°1

Commune de Chanaz - Carte du Patrimoine

Version	Date	Commentaire	Etat document
1	21 Juin 2022		Approuvé
2		Modification n°1 - enquête publique	
3			
4			
5			

Référence : SPR-Chanaz-M1		**Réalisation :** Grand Lac - Jui 2025 / **Sources :** Commune de Chanaz, DGFIP, BD TOPO® IGN, Atlas des patrimoines/ Michèle Prax, Sites & Paysages
Echelle : 1/2500	RGF93 / Lambert 93	

Périmètre secteur SPR
- S1 - Écrin paysager
- S2 - Bâti ancien
- S3 - Urbanisation récente
- Orientation particulière
- Périmètre SPR

- Monument historique ISMH
- Périmètre de protection de 500m autour du monument historique
- Présence de l'eau à préserver et à mettre en valeur
- Parcelles
- Bâti dur
- Bâti léger

SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE

Chanaz Canal de Savière

GRAND LAC COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Sites Patrimonial Remarquable S.P.R

Modification N°1

Commune de Chanaz - Carte des Secteurs

Version	Date	Commentaire	Etat document
1	21 Juin 2022		Approuvé
2		Modification n°1 - enquête publique	
3			
4			
5			

Référence : SPR-Chanaz-M1		**Réalisation :** Grand Lac - Jui 2025 / **Sources :** Commune de Chanaz, DGFIP, BD TOPO® IGN, Atlas des patrimoines/ Michèle Prax, Sites & Paysages
Echelle : 1/2500	RGF93 / Lambert 93	

S1

S2

S3

S2

0 100 200 m